

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 20 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 NOVEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS :

M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : PROJET GAÏA : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE BRGM

Le programme de recherche public GAÏA est prévu pour durer cinq ans et va mobiliser une centaine de chercheurs. Il comporte 3 volets : géologie, hydrogéologie et hydrogéochimie.

Cette étude permet de recouper le territoire qui concerne les zones d'alimentation de l'aquifère thermal ainsi que les couches géologiques qui permettent la circulation de l'eau thermale, puis son arrivée jusqu'à Dax.

Considérant que la zone dacquoise est un pôle essentiel du thermalisme régional et un poste d'observation remarquable de l'aquifère thermal, le BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE (BRGM) a sollicité la Régie Municipale des Eaux pour disposer de quelques-unes de ses données, concernant le suivi des forages thermaux de la Ville de Dax.

Le fondement du projet GAÏA rejoint les préoccupations de gestion et de protection de la ressource thermale, que la Ville de Dax a toujours manifestées et dont une dernière proposition a été reprise par le commissaire enquêteur à l'occasion de l'enquête publique, concernant le SAGE Adour Amont.

Le rapport d'étude final sera un document public.

Dès lors, il est crucial que la collaboration de la Régie Municipale des Eaux au projet GAÏA, qui passe par la mise à disposition aux services du BRGM des historiques de suivi des forages thermaux et la communication des résultats des études qu'elle a menées sur l'aquifère thermal, soient correctement encadrées.

Compte tenu du caractère relativement confidentiel de certaines données, un projet de convention entre le BRGM et la Ville de Dax a été préparé par les services de la Régie Municipale, garantissant la non-diffusion de ces données confidentielles à des tiers.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141120-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 24 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».